



Canadian
Supply Chain
Sector Council

Conseil canadien
sectoriel de la chaîne
d'approvisionnement

NORME PROFESSIONNELLE

(À utiliser pour décrire des emplois de la chaîne d'approvisionnement, réaliser des évaluations du rendement, élaborer des plans de carrière, etc.)

<p>Poste de manutentionnaire :</p>	<p>CONDUCTEUR DE GRUE D'ATELIER (=/$<$ 5 tonnes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portique • Pont roulant • Grue à flèche • Grues à palan
<p>Description du poste (selon la définition des intervenants du CCSCA)</p>	<p><i>Les conducteurs de grue d'atelier manipulent, déplacent, chargent et déchargent des matériaux manuellement ou à l'aide d'une grue d'atelier pourvue d'une source d'énergie. Ils travaillent dans des entreprises de transport et d'entreposage et des compagnies de déménagement, ainsi que dans une gamme variée d'usines de fabrication et de traitement et dans des entrepôts de commerce de détail et de gros.</i></p>
<p>Avancement</p>	<p>Il est possible d'atteindre des postes de supervision et de gestion en acquérant de l'expérience, en suivant une formation supplémentaire et en obtenant les titres appropriés en supervision.</p>
<p>Conditions d'accès à la profession :</p>	<p>(Scolarité, formation, expérience de travail connexe)</p>
<p>Scolarité</p>	<p>Le diplôme de fin d'études secondaires est un atout.</p>
<p>Formation spécifique des conducteurs de grue d'atelier</p>	<p>(Titre de compétence et cursus de formation)</p>
<p><i>FS.1 – Titre de compétence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le conducteur de grue d'atelier doit obtenir un certificat de compétence dans le cadre d'un programme ou d'un cours accrédité par le CCSCA. • Les exigences supplémentaires en matière de formation pourraient comprendre un certificat de recyclage, dont la pertinence sera déterminée par l'équipement utilisé, les tâches à accomplir, l'environnement dans lequel l'équipement est utilisé, un rendement insatisfaisant du conducteur, une période d'inactivité du conducteur ou la date d'obtention de son premier titre de compétence. La fréquence du recyclage devra correspondre aux échéances recommandées dans les normes et règlements applicables.
<p><i>FS. 2 – Cursus de formation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le conducteur doit avoir suivi une formation théorique et pratique en

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

	conduite de chariot élévateur.
Formation générale des manutentionnaires	En général, les manutentionnaires doivent avoir travaillé de quelques semaines à un an auprès d'employés expérimentés. La durée de la formation dépendra de la complexité des activités de manutention de chaque entreprise et du genre d'équipement de manutention utilisé. Une formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), le transport de marchandises dangereuses (TMD) et en réanimation cardio-respiratoire (CPR) est un atout.
Expérience de travail connexe	Le conducteur de grue d'atelier doit posséder des compétences, des connaissances et une expérience connexes préalables. Le niveau de compétences, de connaissances et d'expérience sera déterminé en fonction du niveau du poste à doter (débutant, expérimenté ou superviseur).
Connaissances générales en manutention :	
Les manutentionnaires, notamment, les conducteurs de grue d'atelier, doivent accomplir toutes les tâches générales suivantes ou certaines d'entre elles	<ul style="list-style-type: none"> • Faire fonctionner, piloter ou conduire de l'équipement de manutention. • Consulter et remplir les fiches d'inspection de l'équipement. • Inspecter l'équipement de manutention, les structures et le matériel pour voir s'il y a des problèmes ou des défauts. • Installer les dispositifs de sécurité requis. • Attacher du câblage, des crochets et d'autres appareils pour lever des charges et les guider. • Effectuer des activités physiques générales afin de charger, décharger, trier et déplacer des produits et des matériaux, à la main ou à l'aide d'équipement de manutention. • Accomplir des tâches dans des lieux où la température varie. • Lire des consignes de travail ou recevoir des instructions orales sur les tâches attribuées. • Remplir les bulletins d'activités quotidiens ou les fiches de travail. • Faire l'entretien des aires d'entreposage et accomplir les tâches générales à l'extérieur. • Donner la formation en cours d'emploi aux manutentionnaires nouveaux ou débutants. • Aider à la rédaction de rapports d'accident relatifs à la santé et à la sécurité ou à des chutes de matériaux.
Outils et technologie :	

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement de manutention – grues d'atelier (y compris les accessoires et l'équipement auxiliaire utilisé pour l'entretien de l'équipement). • Ordinateurs et logiciels appropriés (entrée de données, commande de machine, suivi des stocks, tableur, courrier électronique). • Appareils de communication (système vocal de préparation de commandes). • Équipement de balayage électronique (équipement de balayage de code à barres). • Outils d'emballage (agrafeuse, dévidoir de ruban adhésif, cerceuse). • Outils de mesure (balance, ruban gradué, thermomètre, jauge de température, jauge de pression d'air).
Compétences exigées :	(Connaissances, habiletés, qualités personnelles)
Connaissances particulières aux Conducteurs de grue d'atelier	(Exigences prévues par la loi, caractéristiques et stabilité de l'équipement, sécurité avant utilisation, utilisation sécuritaire, entretien, inspection et réparation, source d'énergie, attachements) D'après CSA B167-08 et CAN/CSA-Z150-98, à commander ou à télécharger au http://www.shopcsa.ca
CP.1 – Exigences prévues par la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les, lois les normes et des directives applicables et savoir où les trouver. • Connaissance des responsabilités légales des conducteurs de grue d'atelier.
CP.2 – Caractéristiques et stabilité de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des limites de capacité nominale de l'équipement. • Connaissance des causes d'accidents reliées à l'équipement et des mesures de prévention appropriées. • Connaissance des critères du fabricant relatifs à la modification de l'équipement. • Connaissance des pièces de rechange pour les grues. • Connaissance de la stabilité de l'équipement, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les exigences générales de stabilité; ✓ les conditions et les risques pouvant affecter la stabilité de la grue; ✓ les techniques de prévention de basculement de la grue;
CP.3 – Sécurité avant l'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les éléments de la liste de vérification de l'équipement, le cas échéant, ainsi que toutes les mesures de sécurité et les problèmes s'y rapportant avant de commencer à travailler avec une

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

	<p>grue d'atelier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir comment effectuer une évaluation des risques que comporte le lieu de travail avant d'entreprendre un travail avec une grue d'atelier. • Savoir comment effectuer une inspection de sécurité et d'entretien avant l'utilisation de l'équipement (câblage, attachements, matériel de levage et interrupteurs de fin de course) et connaître les procédures de rapport applicables. • Connaître les commandes de l'équipement et les dispositifs de sécurité (dispositifs d'arrêt, limiteurs, chasse-corps, systèmes d'alarme, etc.) • Déterminer quel doit être l'équipement de protection individuelle requis pour travailler (ex., bottes à embouts d'acier, casque de protection, etc.) et manipuler le matériel de façon sécuritaire. • Connaître les bulletins de sécurité qui sont mis à la disposition des employés (par ex. affichés sur les tableaux de santé et sécurité ou un avis attaché au talon de paie, etc.).
CP.4 – Utilisation sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des responsabilités des conducteurs lorsqu'ils utilisent l'équipement. • Savoir comment détecter, rapporter et corriger les dangers liés au travail, à l'équipement et au lieu de travail. • Connaître les limites de travail d'une grue d'atelier. • Connaître les fiches de chargement et être capable de déterminer les capacités de levage. • Connaître les signaux manuels (usage et interprétation) particulièrement les codes de signalisation pour les opérations de levage. • Connaître la bonne façon de manipuler une charge (sélection, sécurité, intégrité, ramassage, positionnement, suspension, rotation et placement de la charge). • Savoir discerner la nécessité d'utiliser des câbles stabilisateurs pour diriger une charge et le faire de façon sécuritaire. • Connaissance de l'utilisation et de l'applicabilité d'appareils de levage sécuritaire, comme le câblage, les attachements, le matériel de levage, les butées fixes, les chasse-corps et les interrupteurs de fin de course. • Connaissance de la sécurité générale applicable à la conduite d'une grue d'atelier et aux activités de manutention, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'observation des procédures de manutention, d'urgence et de rapports d'accident de l'entreprise;

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ connaissance des différentes marques de grues d'atelier ainsi que des dispositifs particuliers d'utilisation et des mesures de sécurité de chaque fabricant, le cas échéant; ✓ connaissance des limites d'utilisation de la grue d'atelier; ✓ connaissance des procédures d'utilisation sécuritaire. <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des mesures de sécurité, comme la maîtrise du balancement de la charge, le pivotement de la charge, la sécurité des piétons et des travailleurs pendant l'utilisation de la grue, etc. • Connaissance des conteneurs approuvés pour le levage, du but utilitaire du modèle de conteneur, de la charge maximale et de tous les risques que comporte l'utilisation du conteneur.
CP. 5 – Entretien, inspection et réparation	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des procédures d'arrêt à effectuer avant l'entretien. • Connaissance de l'application des techniques de base d'inspection de l'équipement, notamment, la fréquence des inspections. • Capacité de déterminer s'il faut faire appel à des membres du personnel spécialisé pour l'entretien, l'inspection ou les réparations. • Connaissance du programme d'inspection et d'entretien planifié recommandé par le fabricant ou déterminé par l'entreprise.
CP.6 – Source d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir discerner si l'utilisation d'équipement de remplissage en carburant, de chargement ou de remplacement de la source d'énergie doit être confiée à un membre du personnel spécialement formé. • Connaissance de la fiche de sécurité des matières dangereuses (FSMD) pour la source d'énergie, notamment, l'information sur les dangers potentiels, l'utilisation, l'entreposage, la manipulation et les procédures d'urgences. • Connaissance des procédures de démarrage et d'arrêt de la source d'énergie. • Connaissance des techniques d'inspection des grues d'atelier pourvues d'une source d'énergie (électrique ou pneumatique) et des commandes mécaniques. • Connaissance des instructions du manuel de sécurité du fabricant.
Connaissances générales en manutention	Connaissance des mesures liées à la santé et à la sécurité, des normes et des règlements, de la santé et sécurité publiques, du service à la clientèle, des mathématiques de base, du français (ou de l'anglais) et d'autres langues le cas échéant.
Compétences spécifiques des Conducteurs de grue d'atelier	(Sécurité, utilisation et entretien de l'équipement) D'après CSA B167-08 et CAN/CSA-Z150-98, à commander ou à télécharger au http://www.shopcsa.ca

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

CS.1 – Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter la fiche de sécurité de la grue d'atelier et la tenir à jour. • Vérifier le certificat d'ingénierie de la grue d'atelier pour s'assurer que cette dernière a été fabriquée selon des plans d'ingénieur, inspectée et qu'elle est conforme au code. • Effectuer des inspections de sécurité de l'équipement, notamment, de toutes les composantes essentielles, câblage, attelles et accessoires, comme les roulettes, verrous pivotants, interrupteurs de fin de course, butées, etc. • Détecter, éviter et corriger les risques liés aux tâches de manutention, à l'équipement ou à l'environnement de travail dans lequel la grue d'atelier est utilisée (par ex., les dangers en hauteur). • Appliquer les mesures générales de sécurité (ne jamais laisser une charge suspendue sans surveillance) et suivre les règlements de circulation applicables aux grues d'atelier mobiles pendant l'utilisation et le déplacement de la grue. • Communiquer à l'aide de signaux manuels (utilisation et interprétation) ou par d'autres moyens de communication bidirectionnelle.
CS.2 – Utilisation de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter et de bonnes habitudes d'utilisation afin d'assurer la stabilité de la grue d'atelier et pour prévenir le basculement. • Utiliser l'équipement de façon responsable en tenant compte des limites de la grue d'atelier. • Utiliser des câbles stabilisateurs pour diriger les charges. • Interpréter les graphiques de charge et déterminer avec exactitude le poids de la charge à soulever (poids de charge). • Délimiter une zone ou un corridor de travail sécuritaire pendant l'utilisation de la grue d'atelier (circonscrire la zone de travail, utiliser des avertisseurs sonores au cours des déplacements, avertir les employés qui travaillent à proximité que des activités de levage ont lieu, etc.). • Mettre en œuvre des procédures spéciales selon l'environnement dans lequel la grue d'atelier est utilisée (par ex., des appareils d'éclairage par le haut lorsqu'une grue à hauteur ajustable est utilisée, tenir compte des variations de niveau, etc.) et en cas de levage dangereux. • Manœuvrer la grue dans des espaces restreints ou sur des surfaces inégales. • Manœuvrer la grue de façon sécuritaire lorsqu'il faut balancer ou faire pivoter la charge. • Ajuster la hauteur de la grue d'atelier au besoin.

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédures de démarrage et d'arrêt pour les grues fonctionnant à l'aide d'une source d'énergie.
CS.3 – Entretien de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir à quel moment il est nécessaire d'effectuer l'entretien de la grue d'atelier et comment appliquer les techniques d'entretien préventif de base. • Au besoin, monter ou démonter la grue d'atelier pour le transport et l'entretien. • Inspecter la grue d'atelier et les accessoires pour constater les dommages ou les bris.
Connaissances générales du manutentionnaire	Un manutentionnaire doit posséder les compétences suivantes : écoute active, compréhension de texte, capacité de donner des instructions, coordination et capacité de gérer son temps.
Qualités personnelles	(Aptitudes, valeurs professionnelles, façons de travailler)
Aptitudes	Le conducteur de grue d'atelier doit posséder les aptitudes suivantes : force, coordination de plusieurs membres, expression et compréhension verbales, compréhension de texte, précision, capacité de travailler à diverses hauteurs, dextérité manuelle et sûreté de la main et du bras.
Valeurs professionnelles	Pour réussir dans cette profession, il faut aimer rendre service et travailler avec des collègues dans un milieu où règne l'esprit de camaraderie, et contribuer à créer un milieu de travail où l'on se préoccupe de la sécurité.
Façons de travailler	Le conducteur de grue d'atelier doit travailler de la façon suivante : attention portée aux détails, précision, fiabilité, intégrité, coopération, maîtrise de soi, assurance, tolérance au stress, facilité d'adaptation, souplesse, esprit d'initiative, résolution créative de problèmes, sociabilité.
Profil de compétences essentielles :	Les compétences essentielles sont les compétences nécessaires pour vivre, apprendre et travailler. Elles sont à la base de l'apprentissage de toutes les autres compétences et permettent aux gens d'évoluer avec leur emploi et de s'adapter aux changements du milieu de travail. Pour obtenir davantage de renseignements sur les profils de compétences essentielles, veuillez visiter le site Web de RHDCC : http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/ACE/index.shtml
Lecture	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture fréquente de manuels sur l'équipement, d'instructions venant de superviseurs, de recommandations d'entreposage et de manutention, de procédures habituelles d'utilisation et de politiques et procédures en matière de santé et sécurité.
Utilisation de documents	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser, remplir, lire des formulaires d'inspection, des bulletins du

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

	fabricant, des panneaux avertisseurs ou de direction, des horaires de travail, des tableaux des poids, des plans de site, des dessins de montage, etc.
Rédaction	<ul style="list-style-type: none"> • Écrire des notes à des superviseurs. • Rédiger des rapports (d'incidents ou d'accidents, d'inspection, d'entretien, etc.); • Remplir le registre des activités pour consigner les tâches accomplies.
Notions de calcul	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les mathématiques pour façonner des horaires, établir des budgets et effectuer des opérations comptables; • Utiliser les mathématiques pour prendre des mesures et effectuer des calculs. • Utiliser des estimations numériques.
Communication verbale	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter avec ses collègues et coordonner des tâches avec eux. • Interagir avec des superviseurs pour obtenir des directives et résoudre des problèmes. • S'entretenir avec d'autres membres du personnel spécialisé au sujet de la réparation de l'équipement.
Capacité de raisonnement	(Résolution de problèmes, prise de décisions, planification et organisation du travail, utilisation particulière de la mémoire, recherche de renseignements)
Résolution de problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des solutions créatives lorsque le matériel doit être déplacé dans un espace restreint. • Trouver des solutions créatives pour régler les problèmes liés à la charge de travail.
Prise de décisions	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux prises de décision sur la façon de placer une charge de manière à ce que son poids soit bien réparti. • Participer aux prises de décision sur la façon de déplacer les articles le plus efficacement possible.
Planification et organisation du travail	Les conducteurs de grues d'atelier reçoivent des directives de leurs superviseurs et planifient l'ordre des tâches à accomplir afin de respecter les échéances. La plupart des activités suivent une routine et des procédures déjà établies. Il est parfois nécessaire de communiquer avec des collègues afin de coordonner le déplacement des marchandises.
Utilisation particulière de la mémoire	<ul style="list-style-type: none"> • Se souvenir des méthodes de travail, par exemple, la façon d'ajuster la hauteur de la grue, d'attacher les accessoires et d'utiliser efficacement les élingues; • Se souvenir de signaux manuels et des directives d'utilisation

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

	<p>sécuritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se souvenir des responsabilités légales du conducteur. • Se souvenir des lois et des normes applicables.
Recherche de renseignements	<ul style="list-style-type: none"> • À l'occasion, consulter les collègues, les superviseurs et les fournisseurs pour s'informer. • Au besoin, consulter des manuels d'utilisation ou d'entretien, des catalogues de pièces ou des manuels de réparation.
Travail en équipe	Les conducteurs de grues d'atelier travaillent généralement de façon autonome. Toutefois, le travail en équipe s'avère important lorsqu'il faut déplacer du matériel lourd ou encombrant, ou pour des raisons de santé et de sécurité.
Formation continue	Les conducteurs de grues d'atelier acquièrent leur expérience sur le lieu de travail, cependant, la mise à jour des connaissances est considérée comme une pratique exemplaire. Ils peuvent également suivre une formation en premiers secours, en sécurité des piétons, en identification des dangers, en transport de matières dangereuses, etc. Une formation annuelle en santé et sécurité est fortement recommandée afin de réduire les accidents de travail.
Renseignements supplémentaires	(Aspects physiques et attitudes)
Aspects physiques	Les conducteurs de grues d'atelier doivent parfois s'adapter à des environnements de travail où la température varie, se tenir debout et marcher pour effectuer leurs tâches. Ils doivent aussi parfois se pencher, se baisser, s'agenouiller et s'accroupir pour lever et déplacer des objets.
Attitudes	Les conducteurs de grues d'atelier doivent se soucier de la sécurité, être bien organisés et avoir une attitude positive, être axés sur le service à la clientèle, patients, avoir confiance en soi et être de bons travailleurs.
Tendances touchant les compétences essentielles :	Étant donné l'importance croissante des questions de sécurité sur le lieu de travail, les conducteurs de grues d'atelier devront s'informer davantage sur les règlements de sécurité,

Gouvernement du Canada – code CNP correspondant et description	<p>7452 – Manutentionnaires</p> <p>Les manutentionnaires manipulent, déplacent, chargent et déchargent des matériaux à la main ou à l'aide de divers appareils de manutention. Ils travaillent dans des entreprises de transport et d'entreposage et des compagnies de déménagement ainsi que dans une gamme variée d'usines de fabrication et de traitement et dans des entrepôts de commerce de détail et de gros.</p>
---	---

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.

Gestion du document :				
Activité n°	Genre d'activité°	Remplace	Nom de la nouvelle version	Personne responsable
1	Document créé	Sans objet	16 janvier 2009	C. Sellar (CSA)
2	Document modifié	16 janvier 2009	04 février 2009	C. Sellar (CSA)
3	Document modifié	04 février 2009	27 février 2009	C. Sellar (CSA)
4	Document mis à jour	27 février 2009	15 juin 2009	M. Hébert (CSA)
5	Document modifié	15 juin 2009	17 juin 2009	C. Sellar (CSA)
6	Document modifié	17 juin 2009	29 juin 2009	C. Sellar (CSA)
7	Document modifié	29 juin 2009	12 août 2009	C. Sellar (CSA)
8	Document mis à jour	12 août 2009	22 septembre 2009	C. Sellar (CSA)
9	Document modifié	22 sept. 2009	6 octobre 2009	C. Sellar (CSA)
10	Document modifié	6 octobre 2009	30 avril 2011	B. Myers (CSCSC)

***Genre d'activités :**

- ✓ Document créé
- ✓ Document modifié (corrections mineures et remaniement du texte)
- ✓ Document mis à jour (révision complète)
- ✓ Document complété
- ✓ Document retiré

Remarque : la NP visant les conducteurs de grues d'atelier (ou de zone de travail) pourrait présenter un intérêt pour les manutentionnaires de fret, le personnel et les ouvriers d'entrepôt – les manutentionnaires, opérateurs de système automatisé de stockage et de récupération, déchargeurs de marchandises en vrac, etc.